

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

BL



Organisme de contrôle agréé

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

cinny NL

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: 4 place
Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 365/1311203

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Indes des Marchaux
n°215 5024 Marche les Dames

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : _____

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : Picte Francis

Adresse : Avenue 201 6000 chateaufort

TVA ou CI : 0661300863

Date du contrôle : 12/11/2013 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) RPT

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitable

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x220 V Protection raccordement Max 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 9 X 10 mm² Inter.gén. : type 300mA 40A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 14 ; RA : 11 Ohm ; RI tot 5 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : Voir schémas en Annexe

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Rien

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

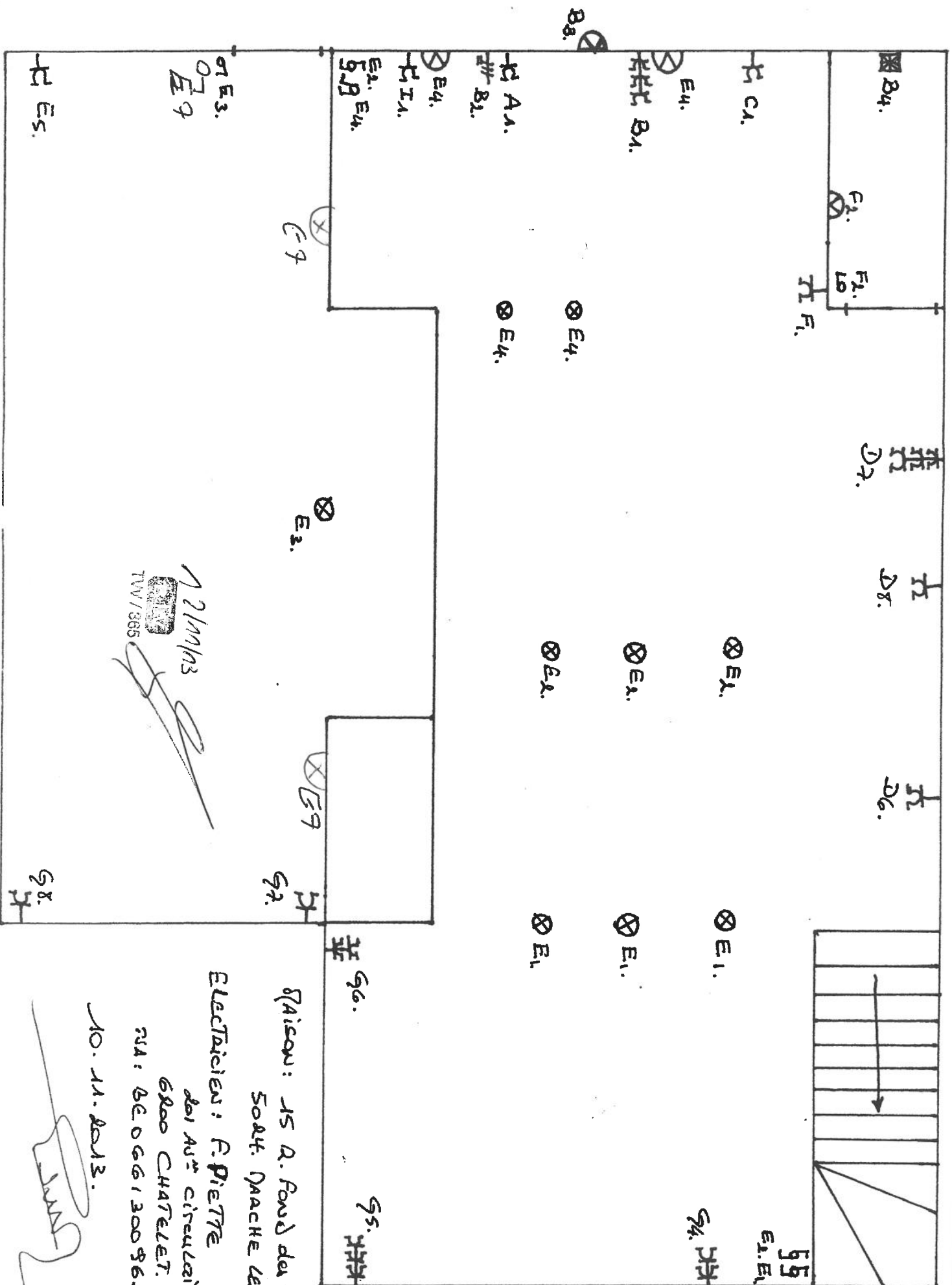
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 12/11/2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
- L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR : 365 Verbeke Verbeke
n° + nom + signature

Le directeur,



12/11/13
TW/365

10.11.2013.

MA: 06 06 61 300 963.

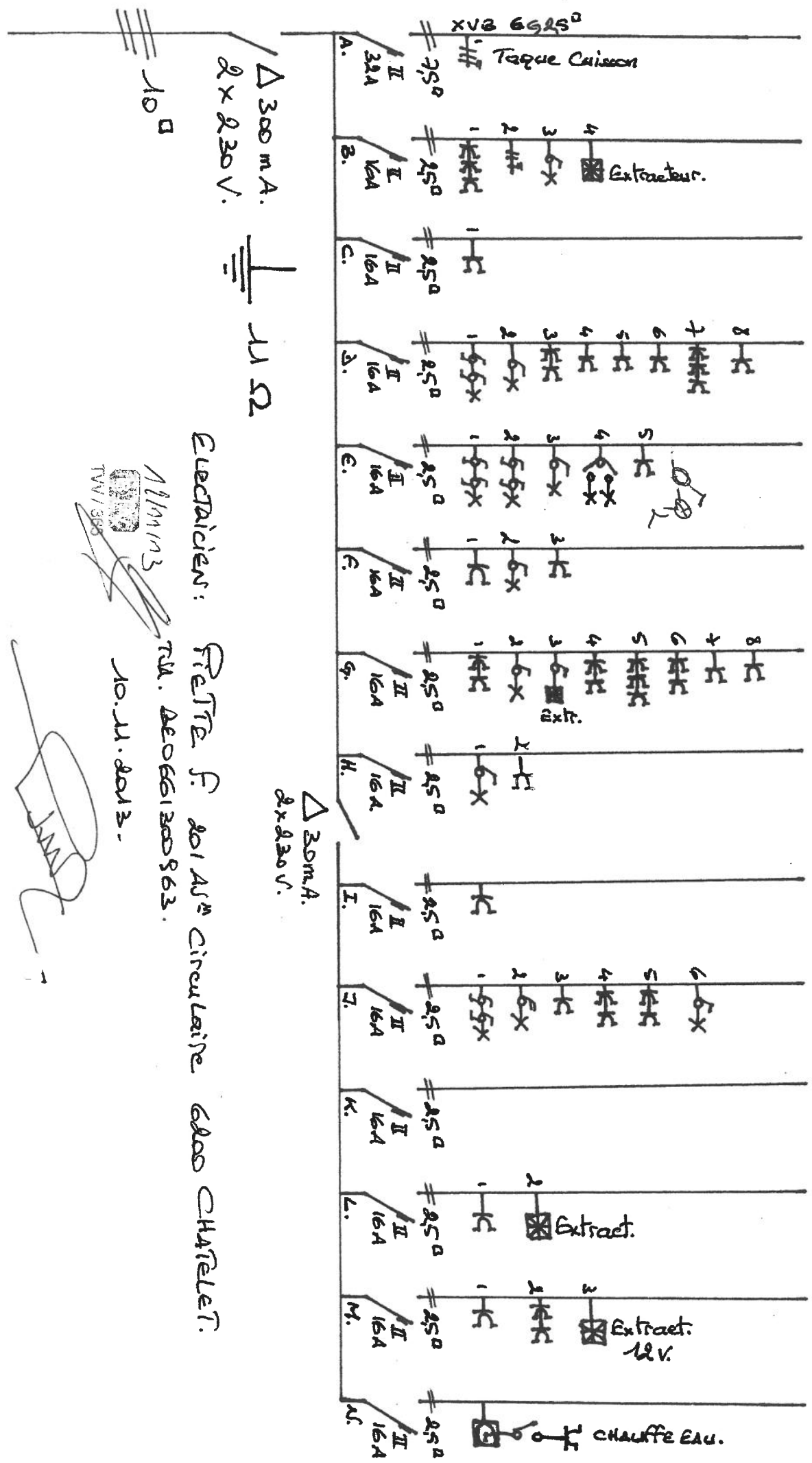
6800 CHATELET.

Electricien: F. PIETRE

5044. MAISON LES DAMES

MAISON: 15 R. FOND des MAELHAUX

Plaisons : 15 A. FOND Des PARETTAUX 504 PACHÉ LES JAMES.



ELECTRICIEN: F. F. 2014

11/11/13

10.11.2013.



Signature